



**27^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DE L'UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

COMMUNIQUE FINAL

La vingt-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale s'est tenue le 20 octobre 2014 à Libreville, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), sous la présidence de Son Excellence Monsieur Régis IMMONGAULT, Ministre de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective de la République gabonaise, Président en exercice dudit Conseil.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou Représentants des Etats membres ci-après :

Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, Chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Celestino Bonifacio BAKALE OBIANG**, Ministre de l'Economie, du Commerce et de la Promotion des Entreprises ;
- Monsieur **Eucario BAKALE ANGUE OYANA**, Ministre Délégué aux Finances et au Budget, chargé des Impôts et Taxes.

Pour la République du Congo :

- Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration.

u

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **BOUNANDELE-KOUMBA**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur **Samuel RANGBA**, Ambassadeur, chargé des Commissions Mixtes, Représentant le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, Plénipotentiaire.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Régis IMMONGAULT**, Ministre de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective, Président du Conseil des Ministres de l'UEAC ;
- Monsieur **Emmanuel ISSOZE NGONDET**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Gabriel TCHANGO**, Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Développement des Services ;
- Monsieur **Noel Nelson MESSONE**, Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles ;
- Monsieur **Dieudonné NZENGUE**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale.

Pour la République du Tchad :

- Madame **Mariam MAHAMAT NOUR**, Ministre du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **Abel MBAIKOMBE GUETIMBAYE**, Représentant le Ministre de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique, Plénipotentiaire.

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Jean-Paul SIMO NJONOU**, Chargé de Mission à la Présidence de la République, Représentant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Plénipotentiaire.

Le Président de la Commission, Monsieur **Pierre MOUSSA**, rapportait les travaux.



Participaient également aux travaux :

- le Gouverneur de la BEAC ;
- la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC ;
- les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Président du Parlement Communautaire ;
- le Président de la BDEAC ;
- Le Président de la Chambre des Comptes de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- le Président de la COSUMAF ;
- le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

Enfin, étaient présents à cette session les premiers Responsables des Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté ainsi que les membres du Comité Inter-Etats.

Le Conseil a été précédé, du 13 au 18 octobre 2014, par les travaux préparatoires du Comité Inter-Etats.

La Cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission et par le discours de circonstance du Président en exercice du Conseil.

Après avoir adopté avec amendement son ordre du jour, le Conseil des Ministres a pris acte du compte rendu des travaux du Comité Inter-Etats. Il a adopté les procès-verbaux de sa 26^{ème} Session ordinaire et de la Session Extraordinaire tenues respectivement le 11 février 2014 et le 19 mai 2014 à Libreville.

Examinant le **Budget de la Communauté pour l'exercice 2015**, le Conseil des Ministres s'est félicité de la présentation et de la qualité du document, élaboré suivant une démarche de prudence en raison de la particularité de l'environnement des Etats de la CEMAC.

Le Conseil des Ministres a arrêté le projet de budget de la Communauté pour l'exercice 2015, en recettes et en dépenses à la somme de quatre-vingt-seize milliards deux cent soixante-dix millions trois cent quatre-vingt-deux-mille cinq cent vingt (96.270.382.520) francs CFA contre quatre-vingt-dix-neuf milliards sept cent cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-six (99.751.982.486) francs CFA en 2014, soit une baisse en valeur absolue de trois milliards quatre cent quatre-vingt-un millions cinq cent quatre-

vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-six (3.481.599.966) francs CFA francs CFA, soit un taux de -3,49%. Il a recommandé à la Commission de la CEMAC d'assurer une gestion prudente de ce budget.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a recommandé l'affectation d'une dotation spéciale d'un montant de FCFA 2 527 980 000, à apporter de manière égalitaire par les Etats membres, destinée à couvrir, par tranches annuelles, la mise en œuvre par l'OCEAC du plan d'urgence sous-régional de prévention et de préparation à la riposte communautaire face à l'épidémie de maladie à virus EBOLA dans les pays membres de la CEMAC.

Enfin, le Conseil des Ministres a recommandé à la Commission, en concertation avec les Etats, d'organiser une réflexion en profondeur sur les principales orientations stratégiques du processus d'intégration.

S'agissant de la **situation actuelle du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC)**, le Conseil des Ministres a pris acte de la note d'information portant sur ce dossier. Il a exhorté les Etats n'ayant pas encore remboursé l'avance accordée à la RCA, laquelle avait été prélevée sur le compte « Financement des Projets Intégrateurs de la zone CEMAC », à s'acquitter de leur paiement, afin de permettre un fonctionnement harmonieux du Guichet 1 du FODEC. Pour ce faire, il a préconisé un meilleur rapprochement entre les Etats, la Commission de la CEMAC et la BEAC pour la détermination précise des sommes dues au titre de cette avance. En outre, le Conseil a relevé l'obligation, qui incombe au Comité de Gestion du Fonds, de recourir systématiquement au Conseil des Ministres pour la validation des projets à financer sur le budget du FODEC.

Quant à la **Problématique de la délocalisation provisoire des Institutions communautaires ayant leurs sièges à Bangui**, le Conseil des Ministres a résolu de laisser le traitement de cette affaire à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, à l'occasion de sa prochaine session ordinaire en décembre 2014.

Au sujet de la **relance des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne**, le Conseil des Ministres a donné mandat à la Commission pour mener une réflexion sur :

1. les conséquences possibles, pour l'intégration de la CEMAC, de la coexistence de quatre régimes d'accès au marché européen, si un Accord régional n'était pas conclu avant août 2016 ;

2. les conséquences possibles, pour la politique commerciale commune de la CEMAC, si tous les Etats de la CEMAC n'étaient pas impliqués dans la signature de l'Accord de Partenariat Economique ;
3. l'alternative au mode actuel de financement de la Communauté basé sur la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), en perspective de l'entrée en vigueur de l'APE à conclure avec l'Union Européenne.

Prenant acte du **Rapport de la réunion des Ministres de l'Agriculture des Etats membres de la CEMAC du 29 avril 2014 à Douala**, le Conseil des Ministres a adopté les cinq (5) textes se rapportant au programme de développement semencier, tout en exhortant les parties prenantes à accélérer leur mise en œuvre, dans le cadre, notamment, de la préservation du patrimoine génétique de l'Afrique Centrale.

S'appropriant les conclusions de la réunion des Ministres de la Santé des Etats membres de la CEMAC sur l'épidémie de la maladie à virus **Ebola** et, au regard de l'ampleur et de l'urgence de la situation, le Conseil des Ministres a décidé d'allouer un budget spécial à cet effet. Aussi, a-t-il donné mandat à l'OCEAC de réaliser un plaidoyer efficace auprès des différents partenaires susceptibles de contribuer au financement et à la mise en œuvre du plan d'urgence sous régional de prévention et de préparation à la riposte face à cette épidémie, élaboré par les Ministres en charge de la Santé de la CEMAC. En conséquence, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de Décision versé au dossier.

Le Conseil des Ministres a, par la suite, décidé de procéder aux nominations suivantes à l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé au Cameroun :

- Directeur des Etudes : **Docteur Marcel OPOUMBA** ;
- Directeur de la Recherche Appliquée et de la Coopération : **Docteur Jean Cléophas ONDO** ;
- Directeur de la Formation Continue et des Stages : **Monsieur Robert NGONTHE**.

Après avoir pris connaissance de l'état d'avancement du chantier « **Audit des comptes et suivi de la gouvernance des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté** », le Conseil des Ministres a décidé de recadrer les périodes de référence des audits de 2012 à 2013 pour l'audit comptable et financier et 2014 pour l'audit du suivi de la gouvernance des institutions communautaires. Il a, par

conséquent, autorisé le Président de la Commission de la CEMAC à signer des avenants aux contrats avec les cabinets concernés, le cas échéant.

Au sujet de l'étude sur les modalités de rationalisation des quatre (4) Institutions Spécialisées (EIED, ISTA, ISSEA, IEF-Pôle Régional) de la CEMAC, le Conseil des Ministres a pris acte de l'état d'avancement de cette étude et a décidé de la mise en œuvre, par les Institutions spécialisées (IS) concernées et la Commission de la CEMAC, du programme d'actions pour la mise à niveau des IS de formation de la Communauté, dans le respect du calendrier arrêté.

Cependant, au regard de l'importance de ce sujet qui porte sur le capital humain de la Communauté, il a décidé d'inclure l'EHT-CEMAC de N'Gaoundéré au Cameroun dans le champ de l'étude. En outre, il a engagé le Consultant à prendre en compte, pour l'enrichissement du rapport de l'étude, les informations complémentaires pertinentes attendues des IS concernées. Par ailleurs, il a invité les Etats à se prononcer avant le 31 octobre 2014, sur les scénarii proposés par le Consultant et, le cas échéant, à en proposer de nouveaux qui devront être pris en compte pour la finalisation du rapport de l'étude. Le Conseil a prescrit, au terme de ce délai, l'organisation d'une réunion spéciale dans le cadre de l'exécution du restant des actions du Programme des Réformes Institutionnelle (PRI) de la CEMAC, au cours de laquelle les membres du Comité Inter-Etats et toutes les parties concernées examineront les grandes articulations de l'étude.

Reconnaissant, enfin, la nécessité de mise à niveau des Institutions Spécialisées de formation de la Communauté, qui est indépendante de tout scénario de rationalisation à adopter, le Conseil des Ministres a approuvé la proposition et le programme d'actions y afférents, ainsi que le calendrier de sa mise en œuvre. En définitive, il a adopté la Décision contenant ces mesures.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'un certain nombre de notes d'informations.

A propos de l'état d'avancement du Programme Economique Régional (PER), le Conseil des Ministres a apprécié le processus de mise en œuvre de la première phase quinquennale de ce Programme sur la période 2011-2015, en particulier l'exécution du plan opérationnel ainsi que les contraintes qui plombent l'action de la Commission. Le Conseil a reconnu que le PER est un programme fondamental qui nécessite un



suivi minutieux et l'organisation de débats appropriés. Par ailleurs, il a recommandé l'organisation, au besoin, de sessions spéciales du Conseil des Ministres à l'effet de débattre des questions essentielles de la Communauté.

Sur l'état de ratification des textes communautaires, le Conseil des Ministres s'est félicité de l'enclenchement du processus par l'Assemblée Nationale de la République Gabonaise. Il a, en outre, pris acte de l'état des diligences restant à accomplir par le Sénat pour l'aboutissement dudit processus.

Le Conseil des Ministres a été informé de la fin du processus de reversement des Comptables Agréés CEMAC dans la catégorie d'Experts-Comptables OHADA.

Il a pris acte des Comptes rendus des Conseils d'administration du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC), des Institutions Spécialisées et des Agences d'Exécution de la Communauté.

Au plan des mesures individuelles, le Conseil a accordé un certain nombre d'agrément aux professionnels libéraux des douanes, de la comptabilité et de la fiscalité ainsi que des transports maritimes et routiers.

A propos de l'installation du Président du Parlement Communautaire à Malabo, le Conseil des Ministres a recommandé, sur la base de l'avis juridique de la Commission, l'organisation d'une concertation entre le Président de la Commission de la CEMAC et le Président du Parlement Communautaire en vue de finaliser ce processus et le soumettre à la validation finale du Président du Conseil des Ministres de l'UEAC.

Au titre des Divers, le Conseil a été informé du cambriolage du domicile d'un membre de la Cour de Justice de la CEMAC à N'Djamena. Il a invité les Etats à réactiver le mécanisme de protection du personnel communautaire, en conformité avec les dispositions pertinentes des accords de siège et des textes relatifs aux privilèges et immunités.

Achevant leurs travaux, les Ministres ont décidé d'organiser des réunions traditionnelles préparatoires à la prochaine session ordinaire

de la Conférence des Chefs d'Etat prévue du 4 au 5 décembre 2014 à Libreville.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses remerciements au Président de la République Gabonaise, au Gouvernement et au Peuple Gabonais pour l'accueil chaleureux et les grandes marques de délicates attentions dont les Ministres et leurs délégations ont fait l'objet pendant leur séjour à Libreville.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Commencée à 11 h 36 minutes, la séance s'est achevée à 19 h 20 minutes.

Libreville, le 20 octobre 2014



LE PRESIDENT

Régis IMMONGAULT